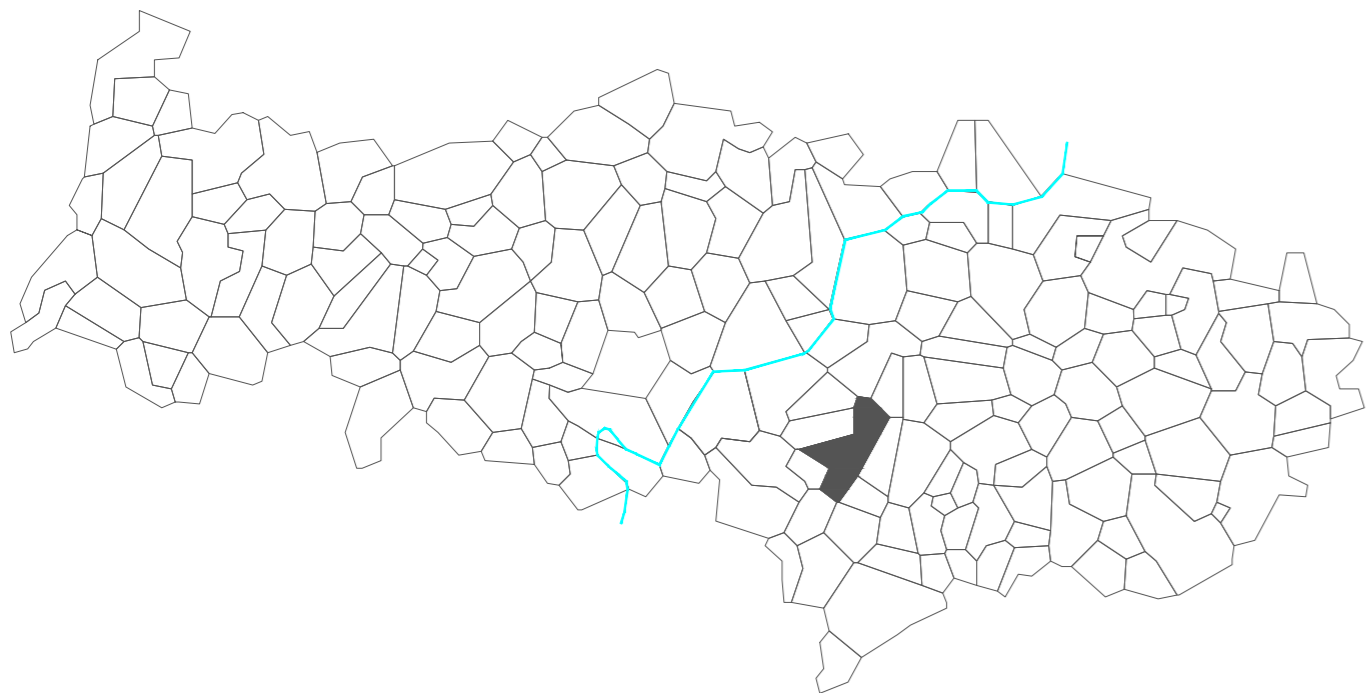


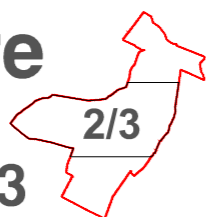
# DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



## Plan Local d'Urbanisme



### Plan de Zonage n°2 Centre



Pièce n°

**D3**

### MISE EN COMPATIBILITE n°3

N° INSEE : 95 607

P.L.U. approuvé le : **04.03.2005**  
 Modifications approuvées les : 12.03.2010 ; 28.09.2012 ; 29.03.2013  
 Mises à jour les : 01.08.2005 ; 02.11.2007 ; 08.12.2008 ; 24.12.2010 ; 14.09.2011 ; 24.02.2012  
 Mis en compatibilité le : 05.10.2011

Dressé par la direction  
de l'Urbanisme et de l'Aménagement  
VILLE DE TAVERNY

### LEGENDE

- ● ● Limite de commune
  - - - Limite de zone ou de secteur
- ZONES URBAINES**
- UA** Zone à caractère d'habitat, de services et d'activités.
  - UC** Zone composée principalement d'ensembles et d'habitations collectives.
  - UD** Zone d'équipements publics.
  - UG** Zone d'habitat pavillonnaire.
- Périmètres des plans de zonage de zoom
  - 1 Emplacements réservés pour équipements publics

### PROTECTION DU PAYSAGE

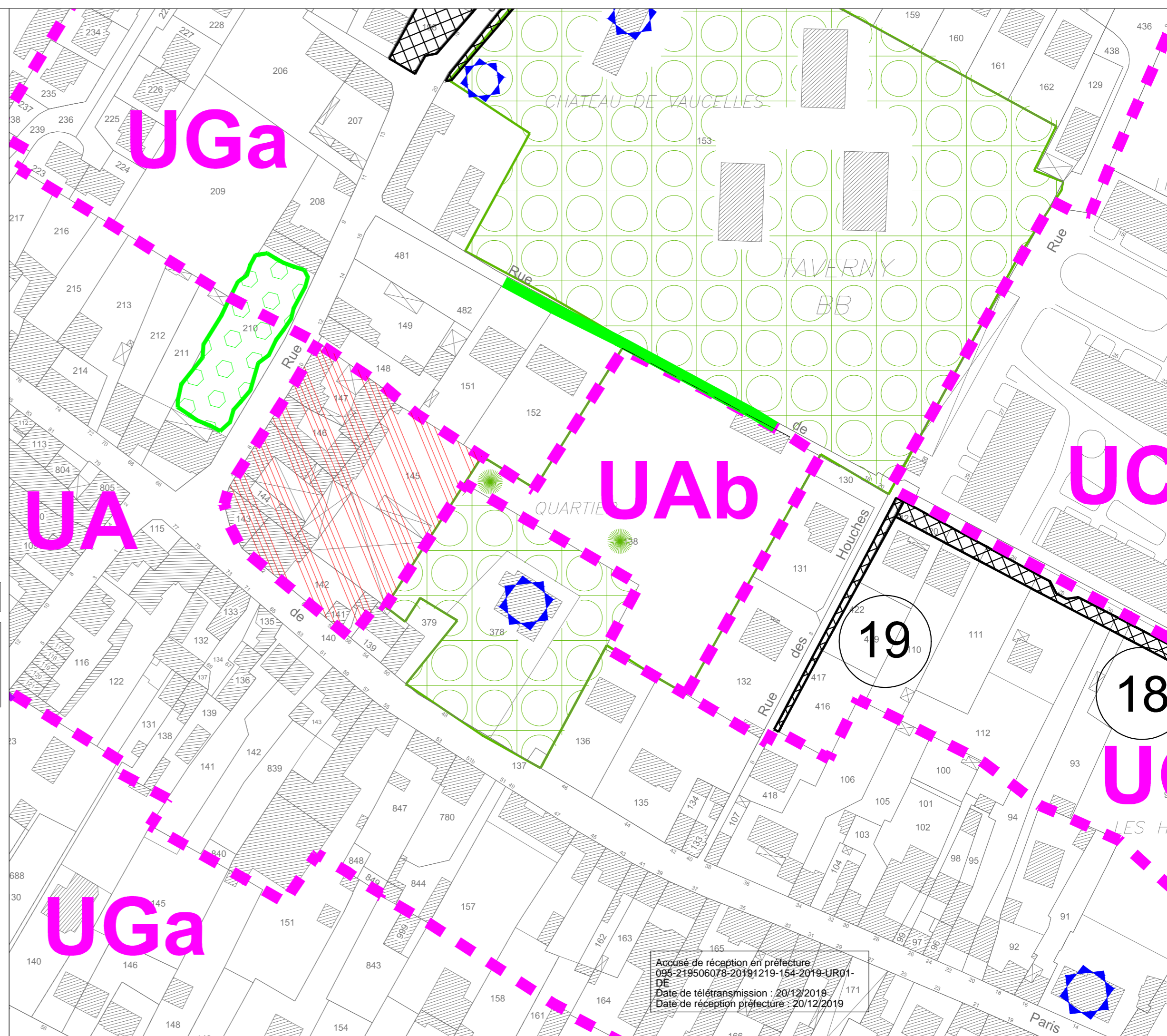
- Espaces boisés classés.
- Espaces Verts Protégés
- Sentes à protéger
- Arbres isolés classés
- ⊗ Bâtiments et voies (clôtures) remarquables protégés.

### SERVITUDE DE MIXITE SOCIALE DE L'HABITAT

- Construction minimum obligatoire de logements sociaux (L.123-1-5 16° du CU)
- Servitudes d'accès et d'inconstructibilité liées aux canalisations de transport d'eau du SEDIF (position approximative)

### PLAN D'EXPOSITION AU PLOMB

En application de l'arrêt préfectoral n°1005 du 22.12.2000 l'ensemble du Val d'Oise est classé zone à risque d'exposition au plomb à compter du 15.02.2001.  
 De ce fait, lors de toute mutation d'un logement construit avant 1948, l'acte de vente ou la promesse de vente devra comporter un "état des risques d'accessibilité au plomb".



Accusé de réception en préfecture  
095-219506078-20191219-154-2019-UR01-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019